



COMMUNIQUÉ

2026-07-14

Traitement salarial à l'embauche en fonction
des certifications au poste de sauveteur

On nage toujours dans l'iniquité

Alors que l'été bat son plein et que les cols blancs sont au poste dans les piscines extérieures partout sur l'île de Montréal, nous souhaitons vous informer des plus récents développements dans le dossier de l'iniquité salariale qui perdure depuis 2023 en raison de l'inaction de l'employeur.

Rappelons qu'en juillet 2024, les membres ont rejeté la proposition de lettre d'entente portant sur le taux horaire des sauveteurs à la Ville de Montréal (emploi no 700520), estimant qu'elle créait un déséquilibre avec le poste de chef sauveteur. Cette proposition visait à corriger l'iniquité découlant du fait que l'employeur ajustait désormais le salaire à l'embauche des sauveteurs en fonction des certifications, créant ainsi des disparités de traitement entre des salariés occupant le même emploi et pénalisant les membres déjà à l'emploi.

L'été dernier, devant l'absence de progrès, nous avons lancé la campagne « **On nage dans l'iniquité** » en vous distribuant des serviettes dénonçant la situation. On peut dire que votre participation et votre visibilité ont fait des vagues auprès de certaines directions et des ressources humaines de la Ville de Montréal.

Néanmoins, la Ville a ignoré le message que vous portiez de même que notre volonté d'en arriver à une entente. Son manque d'ouverture n'avait d'égal que son mutisme.

Or, quelle ne fut pas notre surprise récemment lorsque la Ville nous a confirmé sa volonté de retirer le projet initial proposé en juillet 2024! Même s'il ne vous satisfaisait pas, la Ville le jugeait maintenant trop avantageux. Difficile d'avancer avec un vis-à-vis qui recule.

Dans ce contexte, le 429 déposera sous peu un grief corporatif au nom de l'ensemble des sauveteuses et sauveteurs afin de réclamer les correctifs salariaux.

Nous comprenons votre impatience et les frustrations légitimes que suscitent ces délais. Soyez assurés que nous poursuivrons les démarches afin d'adresser cette injustice. Les négociations collectives en cours à la Ville de Montréal et dans plusieurs autres municipalités seront également des occasions de rappeler à l'employeur qu'il doit traiter ses travailleuses et travailleurs avec respect, équité et dignité.

L'équipe du 429

Ville de Montréal